

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE  
CARBON-BLANC**



**COMPTE-RENDU**

**SEANCE DU 1<sup>er</sup> Février 2011  
à 18 heures 30**

**à l'Hôtel de Ville**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, le **1<sup>er</sup> Février deux mille onze à 18 heures 30**, sous la présidence de *Monsieur Franck MAURRAS*, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

- *Franck MAURRAS, Maire*
- *Jeannine THORE, Adjointe au Maire,*
- *Anne-Marie ROMERO, Adjointe au Maire,*
- *Jean-Luc FLIPO, Adjoint au Maire,*
- *Michel THOMAS, Adjoint au Maire,*
- *Lyse BENIZEAU, Conseillère Municipale Déléguée,*
- *Nadia FRERE, Conseillère Municipale,*
- *Olivier SOMPS, Conseiller Municipal Délégué,*
- *Mireille DELPRAT, Conseillère Municipale,*
- *Thierry VEYRET, Conseiller Municipal Délégué,*
- *Aïcha COLAS, Conseillère Municipale,*
- *Alice del MOLINO, Conseillère Municipale,*
- *Bertrand FOURRE, Conseiller Municipal,*
- *Marjorie CANALES, Conseillère Municipale Déléguée,*
- *Bernard BORDARAUD, Conseiller Municipal,*
- *Marie-Claude GOUGAUD, Conseillère Municipale,*
- *Jean-Paul GRASSET, Conseiller Municipal,*
- *Catherine DELORME, Conseillère Municipale.*

**ETAIENT ABSENTS :**

- *Nicolas MADRELLE, Adjoint au Maire, qui a donné pouvoir à Madame THORE*
- *Jean-Paul BOP, Adjoint au Maire, qui a donné pouvoir à Monsieur THOMAS*
- *Anne-Marie DUPEY, Adjointe au Maire, qui a donné pouvoir à Monsieur SOMPS*
- *Guy BARDIN, Conseiller Municipal Délégué, qui a donné pouvoir à Madame DELPRAT*
- *Serge MERLE, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à Madame Del MOLINO*
- *Jacques ANTHOUNET, Conseiller Municipal Délégué, qui a donné pouvoir à Madame ROMERO*
- *Valérie SERF, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Madame BENIZEAU*
- *Didier LAMY, Conseiller Municipal Délégué, qui a donné pouvoir à Monsieur MAURRAS*
- *Ange-Hélène YEBGA HOT, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Monsieur FLIPO*
- *Sylvie DARMANTE, Conseillère Municipale,*
- *Fouzia CARPENTIER, Conseillère Municipale.*

Monsieur MAURRAS ouvre la séance et propose *Monsieur Bertrand FOURRE* comme Secrétaire, en vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose une minute de silence en mémoire de Jean PRIOL, Ancien Maire de BASSENS, disparu récemment.

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelant aucune observation particulière est déclaré adopté à l'unanimité.

### 1. INFORMATIONS SUR LE DOCUMENT UNIQUE PAR L'ASSOCIATION ECTI

Monsieur le Maire indique que, conformément aux articles L.4121-3 et R4121-1 du Code du Travail, les Collectivités Locales, comme tout employeur, doivent "transcrire et mettre à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs."

Au-delà de l'application légale, il s'agit de mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels au sein de la Collectivité.

L'association ECTI (Echanges et Consultations Techniques Internationales) dont la délégation de Gironde a son siège à Bordeaux, 39 bis rue Durieu de Maisonneuve, a été chargée de la réalisation du Document Unique.

Ce document est présenté ce soir sous forme de synthèse au Conseil Municipal. Un classeur contenant les fiches individuelles d'interviews ainsi que les tableaux récapitulatifs concernant chaque niveau de risque par unités fonctionnelles est à la disposition de chaque élu.

Monsieur le Maire remercie les membres de l'association pour la qualité du travail effectué.

### 2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire indique que l'article L 2312-1 du CGCT précise qu'un DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du Budget de l'exercice, celui-ci pouvant être voté en 2011 jusqu'au 15 avril.

Ce débat doit donner l'occasion d'évoquer le contexte économique et financier dans lequel s'inscrit la préparation budgétaire, de rappeler le contenu du précédent budget, les marges de manœuvre disponibles et d'arrêter les stratégies de la commune (investissement, endettement, fiscalité).

#### Un environnement législatif et réglementaire instable

L'année 2010 a été marquée par la suppression de la taxe professionnelle remplacée désormais par la Contribution Economique Territoriale (CET).

Comme de nombreux Maires, je vous faisais part l'an dernier de mes doutes et inquiétudes à l'égard d'une réforme mise en œuvre dans un temps très court, sans concertation préalable et sans simulation fiable.

L'année écoulée a fait l'objet de dispositions transitoires.

Avec la suppression de l'assiette des équipements et biens immobiliers, il apparaît toutefois clairement que la Communauté Urbaine de Bordeaux a perdu une grande part de son autonomie fiscale ce qui a pour résultat de réduire sensiblement ses marges d'actions.

Afin de préserver les finances communales, notre EPCI fait néanmoins les efforts nécessaires qui lui permettent aujourd'hui d'envisager une attribution de compensation et une dotation de solidarité urbaine d'un niveau équivalent à celui de 2010.

La loi territoriale votée à l'Assemblée Nationale le 17 novembre dernier constitue une autre étape de la réforme des Collectivités Territoriales. Cette nouvelle réforme comporte un volet intercommunal important. Elle crée également la fonction très controversée de Conseiller Territorial en remplacement de celles de Conseil Général et de Conseiller Régional.

Par ailleurs, elle renvoie au 1<sup>er</sup> janvier 2015 la redéfinition des compétences entre les Départements et les Régions et l'interdiction des financements croisés.

En répercussion, la situation financière des Communes qui ne bénéficieront plus, à terme, des concours des grandes collectivités risque de se trouver encore plus fragilisée.

Comme le soulignait récemment Martin MALVY, Président de l'Association des Petites Villes de France à laquelle notre Commune adhère « les Communes ne sont pas considérées comme des acteurs publics, moteurs de la croissance et de l'emploi ».

En effet, l'ensemble de ces mesures risque d'impacter fortement et surtout durablement les budgets locaux.

La loi de finances pour 2011 confirme largement cette analyse. Le gel en valeur sans indexation sur l'inflation des dotations annuelles de l'Etat aux Collectivités locales est confirmé jusqu'en 2014. (Ce gel ne concerne toutefois pas le FCTVA et le produit des amendes de police.)

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principal concours financier, est ponctionnée pour financer les hausses démographiques constatées par le recensement de la population désormais actualisé chaque année. A population équivalente, les Communes verront ainsi leur DGF diminuer en 2011.

Autrement dit, les concours financiers de l'Etat par habitant vont subir une réduction en valeur absolue, érosion accentuée par l'inflation.

Dans ce contexte que la majorité municipale dénonçait déjà l'an dernier, on peut s'interroger quant à la capacité des Communes à conserver des marges de manœuvre afin de faire face aux missions de service public dont elles ont la charge.

Ainsi, d'année en année, l'équation budgétaire devient de plus en plus complexe à résoudre.

### **Une exécution budgétaire conforme aux objectifs**

Je vous rappelle que l'an dernier nous avons fixé l'objectif d'équilibrer sur le long terme la croissance des charges et des ressources de la Commune.

En effet, l'année 2009 avait été caractérisée par une augmentation plus rapide de nos dépenses par rapport à nos recettes. Un « effet ciseaux » qui conduisait à un tassement de notre épargne.

En 2010, les résultats provisoires de l'exécution budgétaire font apparaître une progression presque nulle (+ 0.35 %) des dépenses de Fonctionnement et à contrario une évolution significative des recettes (+ 4.52 %).

Même s'il convient de considérer avec une certaine prudence ces résultats, il n'en demeure pas moins qu'ils expriment une tendance globale favorable.

Pourtant, cette inflexion n'a pas été favorisée par l'évolution des recettes de transfert de l'Etat, puisque la DGF a reculé de 4.52 % en 2010 et la Dotation de Solidarité Rurale de 25.58 %.

En 2010, on peut également constater que les ratios de la dette sont restés relativement stables (+ 2.8 %) en ce qui concerne la dette à la clôture et 0 % en ce qui concerne l'annuité de la dette.

L'exercice 2010 s'achève par un net rétablissement de la capacité d'autofinancement de la Commune.

En investissement, le niveau de réalisation des programmes, plus d'une trentaine au total, avoisine 1.4 million d'euros et les restes à réaliser, 0.5 millions d'euros. Ceux-ci sont financés par l'excédent et les restes à réaliser en recettes d'investissement.

C'est donc à partir d'une situation financière saine que peuvent s'établir les bases du budget 2011.

### **Budget 2011 : une approche qualitative**

Comme les années précédentes nous devons poursuivre notre effort afin de maîtriser l'évolution des charges. La signature prochaine du contrat P2 en ce qui concerne la maintenance des chaufferies va en ce sens. Nous examinerons en 2011 la mise en place d'un contrat global pour les contrôles périodiques et pour la maintenance de l'éclairage public.

Dans un souci de bonne gestion et, comme vous le savez, nous avons élaboré, ces dernières années, un Plan Prévisionnel d'Investissement qui nous permet de rendre des arbitrages en amont et d'orienter avec plus de précision le travail prioritaire des Services et des Commissions.

Des tableaux de bord et indicateurs de performance sont également opérationnels dans la plupart des Services.

Une prospective financière et budgétaire est par ailleurs régulièrement mise à jour avec l'aide de la Trésorerie.

Lors du dernier Conseil Municipal nous avons décidé de confier à un prestataire plusieurs missions d'optimisation. La mission concernant les revenus du patrimoine de la Commune pourrait notamment aboutir à la création d'une redevance pour occupation du domaine public et à la mise en place d'une taxe sur la publicité extérieure.

La mission d'optimisation de la fiscalité locale doit permettre quant à elle d'identifier les leviers de ressources fiscales éventuellement disponibles, sans recours à l'augmentation des taux.

Enfin, l'optimisation des procédures de paie peut générer une économie sans que la rémunération effective du personnel soit affectée.

Bien évidemment, ces études seront conduites en étroite collaboration avec les Services Municipaux lesquels seront largement impliqués dans la mise en œuvre et le suivi.

En 2011, je vous propose également de poursuivre l'approfondissement du partenariat avec les Associations dans le cadre conventionnel que nous avons arrêté en nous fixant l'objectif commun de maintenir une qualité de services offerts à la population dans le domaine de la culture, des loisirs et du sport tout en garantissant le meilleur emploi des aides publiques.

Au titre du Personnel, je vous propose en 2011 de poursuivre pour la 3<sup>e</sup> année consécutive l'effort particulier en faveur des agents de catégorie C conformément aux engagements que nous avons pris.

Le soutien salarial que nous pouvons apporter à nos agents est d'autant plus nécessaire que le Gouvernement a décidé de geler le point d'indice du salaire des Fonctionnaires jusqu'en 2013, ceci après une augmentation de seulement 0.5 % en 2010, bien en deçà de l'inflation.

Il est toutefois souhaitable de contenir la croissance des charges de personnel en 2011 à un niveau inférieur à celui de 2010, (+ 4.2 %).

La dette devrait rester stable durant le présent exercice, ce qui devrait préserver nos marges de manœuvre futures.

Globalement, nous sommes en mesure de fixer un objectif de progression des dépenses de fonctionnement du même ordre que l'inflation prévisionnelle, soit + 1.5 %.

Au titre des ressources, les recettes provenant des régies devraient progresser faiblement sous l'effet des décisions que nous avons prises d'évolution modérée des tarifs des services publics.

Le Parlement ayant décidé une revalorisation des bases du foncier bâti et de la taxe d'habitation de 2 %, l'accroissement du produit fiscal ne devrait pas être inférieur.

En revanche, nous disposons de peu de visibilité en ce qui concerne l'évolution du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation, celle-ci restant fortement dépendante d'un marché immobilier qui reste volatile.

Comme on l'a déjà souligné précédemment, les transferts de l'Etat seront en 2011 en régression ce qui va fortement peser sur l'évolution de nos recettes de fonctionnement d'autant que cette année d'autres transferts suivront la même tendance. C'est le cas de la contribution versée par la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse qui tient compte de la baisse de fréquentation dans certains services.

Sous réserve de confirmation de cette tendance, une part importante des informations relatives à la préparation budgétaire ne nous ayant pas, à ce jour, été communiquée (bases fiscales,

DGF...), je vous propose de fixer l'objectif de progression des recettes de la Section de Fonctionnement au même niveau que celui des dépenses, soit + 1.5 %

Un niveau d'excédent brut de la Section de Fonctionnement comparable à celui constaté l'an dernier serait ainsi préservé.

En investissement, le niveau des dépenses d'équipement pourrait atteindre à environ 1.5 million d'euros dont 0.5 million en report ce qui nécessitera de rendre des arbitrages. Devront être prioritairement visés les objectifs suivants :

- Les travaux favorisant la réalisation à terme d'économies d'énergie,
- La modernisation de nos installations et équipements afin de donner à nos Services les moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions,
- L'entretien de notre patrimoine afin de permettre un accueil qualitatif des activités éducatives, sportives, culturelles et de loisirs.

En 2011, les subventions et l'autofinancement devraient représenter une part importante des recettes d'investissement en raison des programmes engagés. Cette situation devrait favoriser la limitation du recours effectif à l'emprunt. Celui-ci pourrait se situer à un niveau voisin du remboursement de la partie capital de notre dette, soit 0.3 million d'euros ce qui permettrait de confirmer la stabilisation de l'endettement de la Commune.

Les résultats constatés de l'exécution 2010 sont globalement encourageants. Néanmoins, le gel des dotations, les inquiétudes nées de réformes récentes comme l'annonce de nouvelles réformes (par exemple en ce qui concerne l'évolution des rythmes scolaires) nous invitent encore à la plus grande prudence.

Selon l'Agence de notation Fitch, la légère amélioration des performances budgétaires des Collectivités constatée en 2010, comme nous l'avons observée à CARBON-BLANC, ne doit pas être interprétée comme les prémices d'une période faste. En effet, les perspectives financières du secteur public local s'assombrissent sur fond de poursuite de la crise économique et de restriction des crédits.

Par ailleurs, l'impôt ménage constituant désormais l'essentiel des revenus des Collectivités le moindre dynamisme des bases et la volonté de maîtrise des taux ne favorisent pas l'émergence de nouvelles marges de manœuvre.

C'est pourquoi, je vous propose de poursuivre la préparation budgétaire 2011 en renouvelant et en accentuant nos efforts sans pour autant sacrifier à nos ambitions de préserver le service public de qualité que nous offrons à la population.

Monsieur le Maire cède la parole aux intervenants.

Madame ROMERO se félicite de l'engagement pris de soutenir les associations et les actions en faveur des jeunes.

Madame GOUGAUD regrette de ne pas avoir pu disposer d'éléments sur les orientations budgétaires avant ce soir hormis les ratios communiqués avec la convocation. De plus, la Commission Ressources ne s'est pas réunie pour évoquer cette question. Elle se doutait que la réforme des collectivités territoriales, celle de la taxe professionnelle et la question du désengagement de l'Etat allaient être évoquées, ce soir. Elle remarque que le montant de

l'annuité de la dette est stable et les dépenses de fonctionnement sont mieux maîtrisées. Il faut continuer dans ce sens. Elle se réjouit aussi de savoir que la fiscalité n'augmentera pas.

Madame ROMERO souligne le désengagement de l'Etat.

Monsieur le Maire ajoute que les chiffres expriment cette réalité notamment ceux de la DGF qui va encore diminuer en valeur absolue. Il rappelle que les projets ont déjà été débattus au sein de chaque Commission.

Madame DELPRAT évoque le transfert de l'Etat sur les Communes mais également les transferts plus indirects. Elle cite l'exemple de documents transmis dans les écoles par internet dont l'impression est à la charge des Collectivités.

Monsieur GRASSET indique que son Groupe aurait souhaité connaître plus tôt les éléments du débat d'autant qu'il partage les orientations proposées.

Monsieur le Maire précise que ce débat encadré par la loi doit être, pour l'essentiel, évoqué en Conseil Municipal. Par ailleurs, le vote du budget qui aura lieu plus tard sera précédé de réunions des diverses Commissions. En ce qui concerne le contenu, Monsieur le Maire souligne la volonté de soutien aux salaires des fonctionnaires malmenés par les décisions gouvernementales.

Monsieur FLIPO précise en effet que ce soir le Conseil Municipal ne vote pas le budget mais débat des orientations budgétaires. Celles-ci sont le reflet des dossiers évoqués en Commissions. Il apprécie notamment le soutien au personnel, à la vie associative malgré un contexte de plus en plus difficile. Il demande des éclaircissements par rapport à la baisse de fréquentation dans certains services enfance.

Monsieur le Maire indique que ces informations sont récentes et devront être analysées dans le détail.

Madame CANALES ajoute que la CNAF en fonction des directives de l'Etat a modifié les modes de calcul des prestations versées aux Services Publics ce qui se traduit le plus souvent par une baisse des versements.

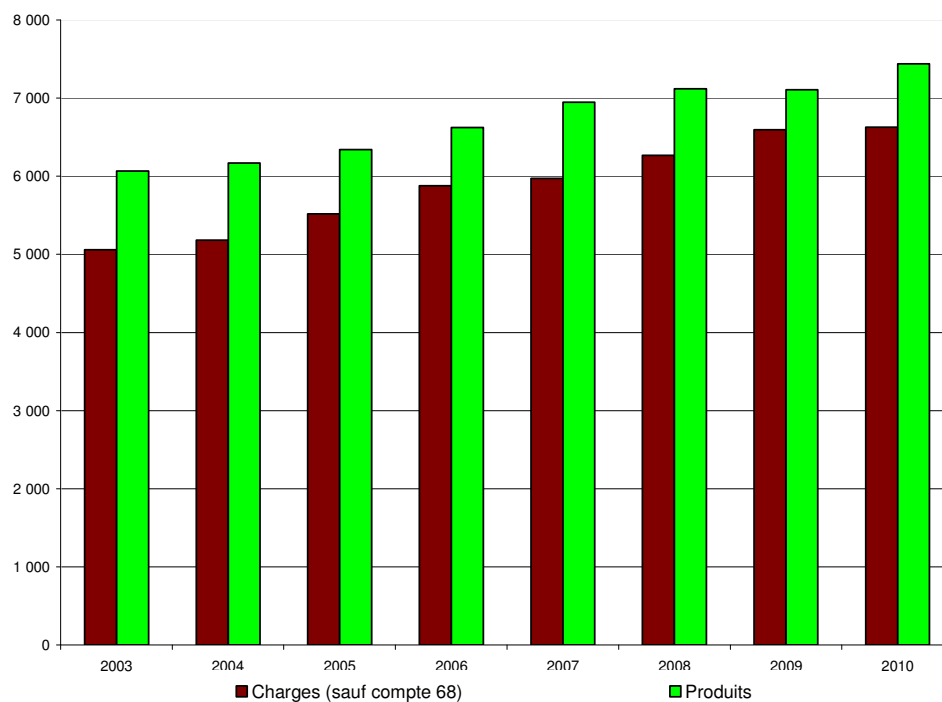
Monsieur THOMAS se réjouit que Monsieur FLIPO, porte-parole du Groupe Communiste au sein de la majorité municipale, soit favorable aux orientations budgétaires envisagées. Toutefois, lors du vote du budget il sera attentif à la position de ce groupe au regard de certains projets.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de leurs interventions. Il clôt le débat en indiquant que le travail au sein des Commissions va se poursuivre et que le Conseil Municipal se retrouvera pour voter le budget en Mars prochain.

Quelques ratios :



## PRODUITS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT (en K€)

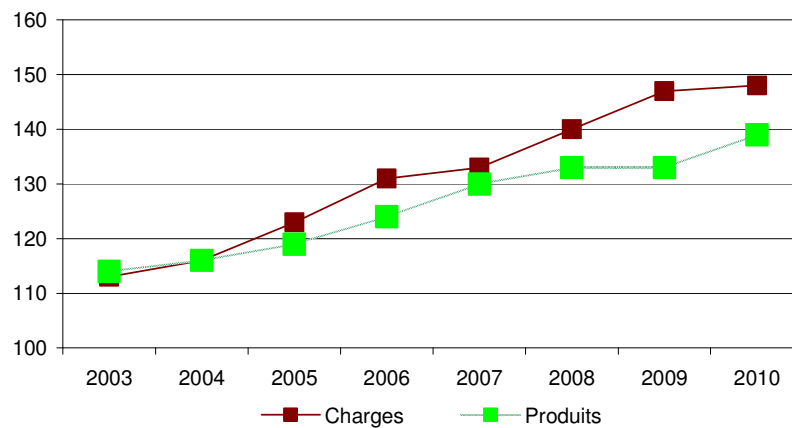


ANNEES	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Charges (sauf	5 056	5 181	5 518	5 878	5 973	6 266	6 594	6 628
Produits	6 066	6 168	6 340	6 624	6 945	7 119	7 104	7 438

Source Trésor Public

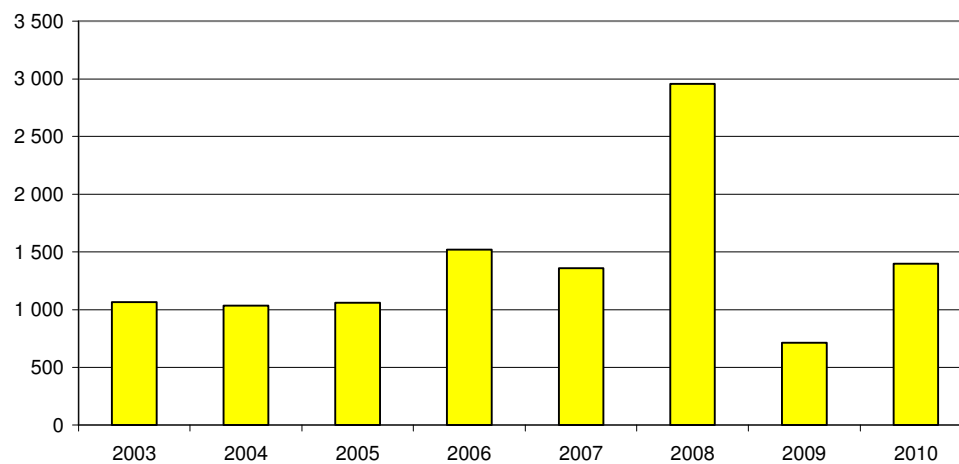
## EVOLUTION COMPAREE DES CHARGES ET PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

(Indice 100 en 2002)



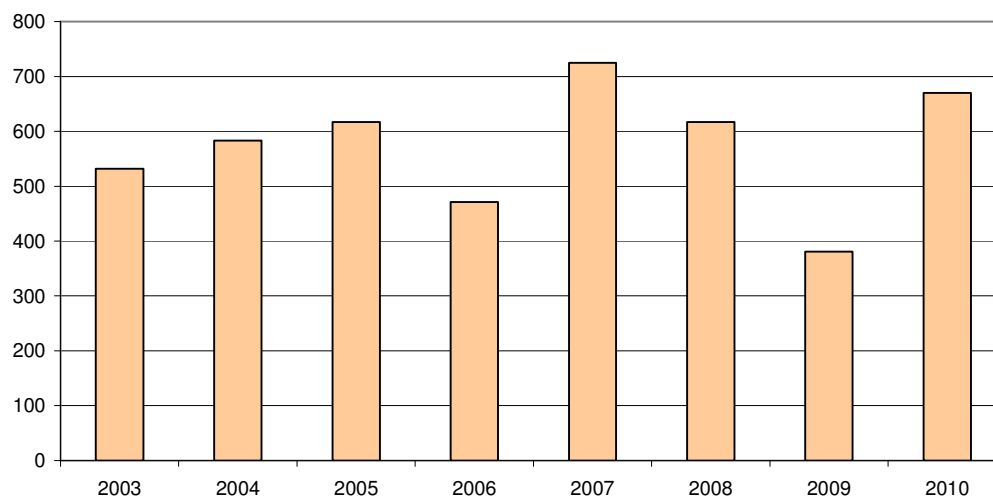
ANNEES	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Charges	113	116	123	131	133	140	147	148
Produits	114	116	119	124	130	133	133	139

Source Trésor Public

**DEPENSES D'EQUIPEMENT (en K€)**

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1 065	1 035	1 061	1 519	1 360	2 956	713	1 398

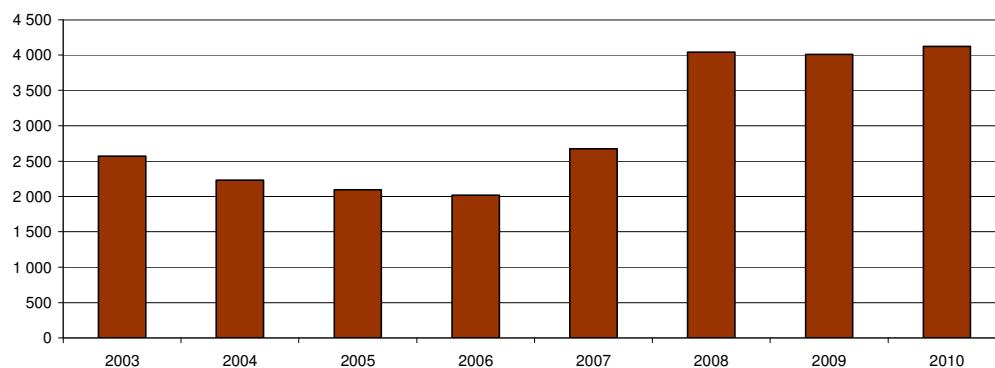
Source : Trésor Public  
(hors RAR)

**CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE LA COMMUNE (en K€)**

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
532	583	617	471	725	617	381	670

Source : Trésor Public

### TOTAL DE LA DETTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (en K€)

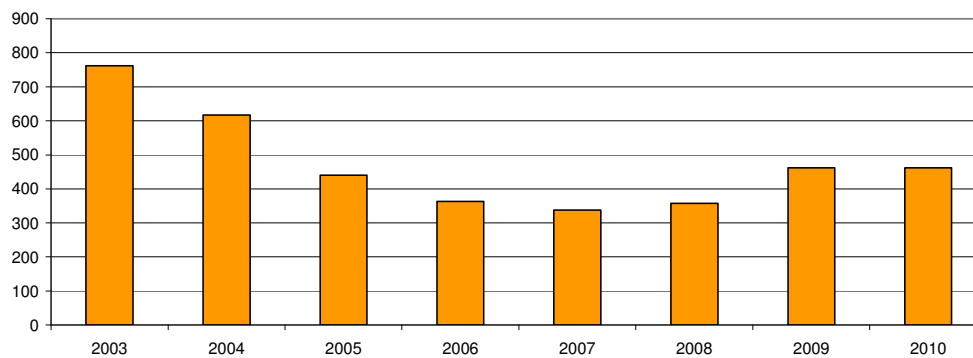


2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
2 569	2 231	2 095	2 020	2 674	4 039	4 010	4 123

Source : Trésor Public

### ANNUITES DE LA DETTE (en K€)

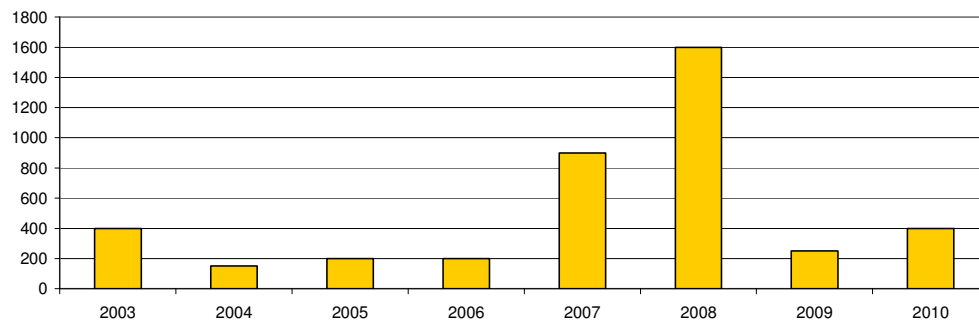
(hors ICNE)



2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
762	617	440	363	338	357	462	462

Source : Trésor Public

### EMPRUNTS DE L'EXERCICE (en K€)



2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
400	150	200	200	900	1 600	250	400

Source : Trésor Public

### **3. ENGAGEMENT DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Le Conseil Municipal peut autoriser Monsieur le Maire à engager et mandater avant l'adoption du budget de nouvelles dépenses d'investissement dans la limite fixée au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, déduction faite des dépenses relatives au remboursement de la dette.

En raison de leur caractère d'urgence, Monsieur le Maire propose de décider d'engager les opérations suivantes avant le vote du budget :

↳ Stores intérieurs pour la Maison de la Petite Enfance	
○ pour un montant de	1 884.82 € TTC
↳ Divers mobilier pour la Maison de la Petite Enfance	
○ pour un montant total de	971.84 € TTC

Sa proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Ces dépenses seront inscrites à l'article 2188 du budget de l'exercice en cours.

### **4. CONVENTION GIRONDE HABITAT**

Madame THORE rappelle que depuis 1990, l'OPAC Gironde Habitat met gratuitement à la disposition de la Commune de CARBON-BLANC des locaux à vocation sociale, situés 2 allée de l'entre-deux-mers, d'une superficie de 120 m<sup>2</sup>.

A cet effet une convention a été établie afin de fixer les conditions matérielles et financières de cette mise à disposition.

La Commune de CARBON-BLANC a installé dans ces locaux le Service de Halte-Garderie devenu depuis lors le Multi-Accueil.

Ce service a été transféré, depuis le 1<sup>er</sup> février, à la Maison de la Petite Enfance nouvellement construite Rue Pasteur.

La Commune de CARBON-BLANC et l'OPAC Gironde Habitat entendent néanmoins préserver la vocation sociale du local situé en rez-de-chaussée de la Résidence Favols, dans la perspective de la création éventuelle d'une ludothèque.

C'est pourquoi, il convient d'établir un avenant à la convention prenant en considération cette nouvelle situation qui précisera les conditions financières et matérielles de mise à disposition. Celle-ci aura lieu comme par le passé à titre gratuit, l'occupant prenant à sa charge les différents frais d'entretien et de fonctionnement.

Aussi, Madame THORE demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'OPAC Gironde Habitat dans les conditions précitées.

Pour répondre à M. THOMAS qui s'interroge sur la création éventuelle d'une ludothèque, Monsieur le Maire indique que l'Association O fil du jeu a élaboré un projet, contacté Gironde Habitat et déposé un plan de financement auprès de la CAF.

Madame CANALES précise que ce projet ludothèque est inscrit dans le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF.

Monsieur SOMPS ajoute que l'Association O fil du jeu intervient déjà sur diverses manifestations organisées par la Commune (fête du jeu...).

Madame COLAS quant à elle se réjouit de la vocation sociale attribuée à ce local. En raison de sa superficie, elle suggère d'envisager la possibilité d'en proposer l'utilisation à d'autres associations.

Monsieur le Maire ajoute que cette possibilité est à l'étude, l'objectif étant de faire vivre ce lieu.

Madame THORE précise que de nombreuses associations locales sont en recherche de petits locaux.

Monsieur le Maire indique qu'il faut veiller à respecter la convention avec Gironde Habitat, la gratuité de cette mise à disposition étant la contre partie de la mise en œuvre d'un projet social dans le quartier.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette proposition.

## **5. CESSION GRATUITE PAR L'ETAT A LA COMMUNE DE PARCELLES SITUÉES LE LONG DU RUISSEAU LE GUA**

Monsieur le Maire indique que la Division Domaine de la Direction Régionale des Finances Publiques d'Aquitaine et du Département de la Gironde nous a fait savoir que par décision ministérielle du 22 octobre 2008, la Direction Générale des routes du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la mer a délimité le domaine public autoroutier concédé de l'Autoroute A 10 pour les neuf communes de la section de LORMONT à ST ANDRE DE CUBZAC.

Conformément à l'instruction du 13 avril 1976 relative à la domanialité des terrains acquis dans le cadre de la construction des autoroutes, il y a lieu de procéder, à l'issue, aux transferts des différentes parcelles, soit à ASF, soit aux Collectivités Locales (Département et Communes).

Ainsi, l'Etat propose de transférer gratuitement à notre Commune, plusieurs parcelles. Il s'agit des parcelles résiduelles cadastrées sous les n° AB 128 et AD 91.

Le transfert de ces parcelles dans le domaine public communal sera réalisé par un acte administratif, à titre gratuit, à l'exception du salaire du conservateur des hypothèques, lequel s'élèvera à 0.10 % de l'évaluation, actuellement en cours, des biens transférés avec un minimum de perception de 15 €.

Aussi, si vous en êtes d'accord, je vous propose de

- décider de l'acquisition à titre gratuit de parcelles cadastrées sous les n° AB 128 et AD 91.
- l'autoriser à signer l'acte à intervenir
- prendre en charge le salaire du conservateur des hypothèques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de ces propositions.

La dépense est prévue à l'article 6227 du budget de l'exercice en cours.

## **6. MAISON DE LA PETITE ENFANCE - AVENANTS DE PROLONGATION DES DELAIS**

Par délibération en date du 25 Mai 2009, Monsieur THOMAS indique que le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les pièces du marché concernant les travaux de la construction de la Maison de la Petite Enfance.

Les pièces administratives du marché (règlement de consultation, acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières) prévoyaient un délai de réalisation des travaux de 47 semaines à compter de la date fixée par l'ordre de service adressé aux entreprises en aout 2009. Les travaux devaient donc être terminés en juillet 2010.

Les opérations préalables à la réception ont été prononcées le 17 décembre 2010 soit un délai d'exécution du chantier au final de 71 semaines.

Ce retard dans la réalisation des travaux s'explique en raison d'imprévus survenus lors de l'exécution du chantier. Ceux-ci concernent d'une part, des adaptations apportées au projet en cours d'exécution et d'autre part, des difficultés rencontrées par les entreprises.

Cette modification doit faire l'objet d'un avenant de prolongation du délai d'exécution pour chacun des 9 lots du marché de la construction de la Maison de la Petite Enfance à savoir :

- Un avenant n° 1 pour les lots
  - n° 2 « Charpente- Ossature bois et bardage bois »,
  - n° 3 « Couverture zinguerie »,
  - n° 8 « Electricité courant faible » et
  - n° 9 « Peinture sol souple et finition »
- Un avenant n° 2 pour les lots
  - n° 1 « VRD gros œuvre »
  - n° 7 « Chauffage ventilation et plomberie »
- Un avenant n° 3 pour les lots
  - n° 4 « Serrurerie »
  - n° 5 « Menuiserie bois extérieur et intérieur ».

Monsieur FLIPO ajoute que lors de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 31 janvier 2011 il a été décidé, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à la passation de ces avenants.

Aussi, Monsieur THOMAS demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants relatifs à la prolongation du délai d'exécution des travaux de construction de la Maison de la Petite enfance ci-après :

- Avenant n° 1 pour les lots 2 « Charpente- Ossature bois et bardage bois », 3 « couverture zinguerie », 8 « Electricité courant faible » et 9 « peinture sol souple et finition »

- Avenant n° 2 pour les lots 1 « VRD gros œuvre » et 7 « Chauffage ventilation et plomberie »
- Avenant n° 3 pour les lots 4 « Serrurerie » et 5 « Menuiserie bois extérieur et intérieur ».

Monsieur le Maire ajoute que le seul coût supplémentaire engendré par la durée des travaux et supporté par la Commune, hormis la non-jouissance de l'équipement résulte de l'avenant à la mission de coordonnateur sécurité.

Ses propositions sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## 7. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La loi n° 2000-614 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage a pour objectif principal de développer les capacités d'accueil des gens du voyage et de bien les répartir sur le territoire. Madame THORE indique que cette loi prévoit une élaboration conjointe d'un schéma départemental par l'Etat et le Conseil Général lequel doit être révisé tous les 6 ans.

Ce schéma ayant été mis en place le 22 mai 2003 en Gironde une procédure de révision a été engagée en 2009.

La commune de CARBON-BLANC est concernée par le projet de réalisation d'un équipement de 30 places sur la Presqu'île d'AMBES. Ce projet implique également les Communes d'AMBES, AMBARES LAGRAVE, BASSENS, SAINT LOUIS DE MONTFERRAND, SAINT VINCENT DE PAUL et SAINTE EULALIE.

Malgré un groupe de travail mis en place, aucune proposition n'a aboutie ces dernières années concernant la réalisation de cet équipement.

Aujourd'hui, le schéma révisé rappelle la nécessité de réalisation de l'aire d'accueil de la Presqu'île d'AMBES.

Il rappelle également les dispositions réglementaires qui s'appliquent. Ainsi, selon l'article L 110 du Code de l'Urbanisme, le schéma départemental vise « à assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat répondant à la diversité des besoins » et l'article L 121-1 du même Code précise qu'il permet également d'«assurer la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant les capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat ».

Dès lors, en application de ces articles et afin de permettre l'aboutissement du schéma révisé dans son intégralité, le Préfet indique qu'« il émettra systématiquement un avis défavorable concernant les PLU qui ne prévoient pas d'emplacement pour la réalisation d'une aire d'accueil lorsque celle-ci est prescrite ».

Par ailleurs, conformément à l'article 3 de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, si à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la publication du schéma départemental et après mise en demeure par Monsieur le Préfet restée sans effet dans les trois mois suivants, une commune ou un établissement public de coopération intercommunale n'a pas rempli les obligations mises à sa charge par le schéma départemental,

l'Etat peut acquérir les terrains nécessaires, réaliser les travaux d'aménagement et gérer les aires d'accueil au nom et pour le compte de l'établissement public défaillant.

Les dépenses d'acquisition, d'aménagement et de fonctionnement de ces aires constituent des dépenses obligatoires pour les communes ou établissements publics qui, selon le schéma départemental, doivent en assumer les charges. Les communes ou les établissements publics deviennent de plein droit propriétaires des aires ainsi aménagées, à dater de l'achèvement des travaux.

Des réunions d'échange ont été tenues sur chaque territoire du département afin de définir les nouvelles orientations et le plan d'actions pour la période 2011/2013. Celui-ci confirme notamment la nécessité de réalisation d'une aire d'accueil de 30 places sur le territoire de la Presqu'île d'AMBES.

Ce nouveau schéma est soumis à l'avis des communes concernées avant son approbation conjointe par l'Etat et le Conseil Général.

Comme vous le savez, CARBON-BLANC plus petite commune de la Communauté Urbaine de Bordeaux et dont le territoire est par ailleurs urbanisé à plus de 80 % peut difficilement accueillir un équipement de ce type.

Une réunion de travail a eu lieu récemment entre les Communes du secteur qui a permis d'identifier un terrain à AMBARES ET LAGRAVE. Ce site pourrait apporter une réponse aux besoins exprimés dans le schéma départemental. Une proposition sera faite en ce sens dans les semaines qui viennent à la Préfecture et au Conseil Général.

En sa qualité de Conseiller Municipal et de Vice-Président de la LICRA, Monsieur GRASSET se dit satisfait de voir enfin aboutir cette réalisation 10 ans après le vote de la loi. Il remarque que le terrain sera situé sur la Commune d'AMBARES, commune la plus importante du secteur qui accueille déjà une forte population gitane. Il faudra veiller à la bonne entente entre les différentes communautés qui fréquenteront cette aire.

Monsieur le Maire ajoute que le terrain appartient au Port autonome. Un contact doit être maintenant établi avec le propriétaire et des discussions doivent être engagées afin d'élaborer un projet.

Monsieur THOMAS précise que ce terrain avait été déjà proposé mais refusé à plusieurs reprises par la Préfecture. Il semblerait qu'aujourd'hui il y ait une nouvelle approche de ce dossier de la part de Monsieur le Préfet. Il s'interroge sur l'obligation de certaines Communes comme celles de SAINT VINCENT DE PAUL, SAINT LOUIS DE MONTFERRAND, SAINTE EULALIE, ayant moins de 5 000 habitants de participer à la réalisation de cet équipement.

Monsieur le Maire indique que le schéma départemental signé entre Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil Général indique qu'il est nécessaire de réaliser une aire d'accueil des gens du voyage de 30 emplacements sur le territoire de la Presqu'île d'Ambès comprenant toutes les Communes suivantes : AMBES, AMBARES LAGRAVE, BASSENS, SAINT LOUIS DE MONTFERRAND, SAINT VINCENT DE PAUL et SAINTE EULALIE.

Même s'il s'agit d'une obligation légale, Madame COLAS se réjouit de la décision politique et morale prise au regard de ces populations. Par ailleurs, elle est, comme son groupe, tout à fait favorable à la prise en compte de ce projet dans un cadre intercommunal.



En conclusion, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à émettre un avis favorable sur le schéma départemental d'accueil des gens du voyage et à poursuivre en concertation avec les communes du secteur l'élaboration du projet envisagé sur la Presqu'île d'AMBES.

Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

## **8. CONVENTION AVEC LA MISSION LOCALE DES HAUTS DE GARONNE**

Monsieur FLIPO indique que différentes structures interviennent dans le domaine de l'insertion sociale, de la formation et de l'emploi des jeunes.

La Mission Locale est un partenaire institutionnel indispensable dans ce champ de compétence de notre service jeunesse.

Depuis 2009 des rencontres régulières ont eu lieu permettant de consolider les liens établis. Le diagnostic social actuellement en cours met à son tour en évidence la nécessité d'un maillage local fort afin de favoriser l'insertion des jeunes en difficultés.

La réunion des structures intervenant sur la Commune en un lieu unique permet d'aller dans ce sens.

Après concertation avec la Mission Locale des Hauts de Garonne, la permanence quotidienne de cette structure pourrait ainsi être accueillie dans les locaux de la Maison Pour Tous à compter du 1<sup>er</sup> mars prochain.

A cet effet, il convient d'établir une convention de mise à disposition gratuite de locaux entre cet organisme et la Commune de CARBON-BLANC, la Mission Locale prenant à sa charge les frais de communication et de bureautique résultant de ses activités.

Aussi, Monsieur FLIPO demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Mission Locale des Hauts de Garonne.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette proposition.

## **9. INFORMATIONS**

### **○ MARCHES PUBLICS INTERVENUS DURANT L'ANNEE ECOULEE**

#### **MARCHES DE TRAVAUX**

**MARCHES CONCLUS ENTRE 4 000 € HT et 19 999,99 € HT**

OBJET DU MARCHÉ	DATE D'ATTRIBUTION	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL
<b>GROUPE SCOLAIRE PASTEUR</b>			
TRAVAUX DE PEINTURE	20/07/2010	STE DYNAMIC PEINTURE	33000
TRAVAUX DE SECOND ŒUVRE	04/08/2010	STE SOBAQ	33150
<b>ECOLE MATERNELLES PASTEUR ET PREVERT</b>			
TRAVAUX D'ÉTANCHEITÉ ET REMPLACEMENT DES LANTERNEAUX	15/10/2010	ENTREPRISE BONNET ETANCHEITE	33150

**MARCHES CONCLUS ENTRE 20 000 € HT et 49 999,99 € HT**

OBJET DU MARCHÉ	DATE D'ATTRIBUTION	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL
ALSH AMENAGEMENT PAYSAGER DES ABORDS DU BATIMENT	29/11/2010	STE SPORT ENVIRONNEMENT	33271

**MARCHES DE FOURNITURES****MARCHES CONCLUS ENTRE 20 000 € HT et 49 999,99 € HT**

OBJET DU MARCHÉ	DATE D'ATTRIBUTION	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL
<b>MAISON DE LA PETITE ENFANCE</b> ACQUISITION DE MATERIELS DE CUISINE ET MOBILIERS DIVERS			
Lot n° 1 EQUIPEMENT MOBILIER ENFANT	27/10/2010	STE LIBECA	69210
Lot N° 2 EQUIPEMENT MOBILIER ADULTE	27/10/2010	STE LIBECA	69210
Lot n ° 3 EQUIPEMENT CUISINE	27/10/2010	STE TECHNI CUISINE	33140

○ **ORGANIGRAMME DU PERSONNEL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire présente le nouvel organigramme du Personnel Municipal au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres de leur attention et lève la séance à 20 heures.